

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt quatre

Le vingt-deux avril à dix-huit heures quinze

Le Conseil Municipal de la Commune de COURSAN

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Jacques Miro
sous la présidence de Monsieur Edouard ROCHER

Date de convocation du Conseil Municipal : le 16 Avril 2024

ETAIENT PRESENTS : MM. ROCHER, HERAIL, PECH, RUIZ, OROZCO, BREZET, LEFÈVRE,
PARACUELLOS, IMBERNON, MARONDA, GANDOLFO, BADIN, ALARD, AGUZOU, Mmes MATEILLE,
BOUTIE, SAUNIERE, SAOULI-SUCHAIL, PETREMANN DROUOT, IZARD, BOUSQUET

ABSENTS EXCUSES :

Madame POURTIER donne pouvoir à Monsieur ALARD

Madame FARGUES donne pouvoir à Madame SAUNIERE

Madame FEIT donne pouvoir à Monsieur GANDOLFO

Monsieur CALVO donne pouvoir à Monsieur ROCHER

Monsieur DURAND donne pouvoir à Monsieur AGUZOU

ABSENTS : Mme NAVARRO, M. BRIQUÉ

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Georges PARACUELLOS

Nombre de Conseillers en exercice : 28	Pour : 26
Présents ou représentés : 26	Abstention : 0
Votants : 26	Contre : 0

Domaine : 5. Institution et vie politique

Sous domaine : 5.3 Désignation d'un conseiller municipal

Objet : Démission d'une conseillère municipale

Monsieur le Maire informe ses collègues que par courrier en date du 1^{er} mars 2024, reçu en mairie le 8 mars, Madame Martine ALVAREZ, élue de la liste « Union Coursan 2020 », a transmis sa démission de conseillère municipale.

Conformément à l'article L2124-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Préfet de l'Aude a été informé de cette démission, par courrier en date du 15 mars 2024.

Conformément aux dispositions de l'article L270 du Code Electoral, « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit »

VU le code électoral et notamment l'article L270,

Vu le dernier tableau du conseil municipal,

Considérant la démission de Mme Martine ALVAREZ de son poste de conseillère municipale en date du 1^{er} mars 2024 avec effet au 8 mars 2024,

Considérant qu'il n'est plus possible de faire appel au suivant, la liste étant épuisée.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de son Président,

PREND ACTE :

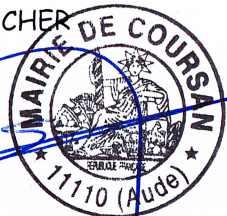
- de la démission de Mme Martine ALVAREZ
- de la vacance du poste suite à l'épuisement de la liste « Union Coursan 2020 »
- de la modification du tableau du conseil municipal joint en annexe de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à COURSAN, les jour mois et an susdits

COURSAN, le 24 avril 2024

LE MAIRE.

Signé : Edouard ROCHER



SECRETAIRE DE SEANCE

Signé : Monsieur Georges PARACUELLOS



Cet acte est rendu exécutoire après
télétransmission en Préfecture
en date du 30/04/2024
et Publication sur le site internet de la ville
sur www.coursan.fr en date du 30/04/2024